

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_188

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**TRAVAUX DE SIGNALISATION
HORIZONTALE**

–

**ACCORDS CADRE A BONS DE
COMMANDE**

–

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE
ACCORDS CADRE A BONS DE COMMANDE
APPROBATION**

Jean-Luc REYNARD, conseiller municipal délégué, en charge des parcs et paysages, des déplacements et de la propreté, expose à l'assemblée :

Différents travaux de marquage routier sur le domaine public communal sont réalisés au cours de l'année. Ces interventions qui sont effectuées par des entreprises privées, nécessitent une consultation préalable.

Une procédure de consultation a été lancée en procédure adaptée suivant l'application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens et organisé en accord-cadre mono attributaire sous forme de marchés subséquents, exécuté au moyen de bons de commande suivant l'article R.2162-3 du code de la commande publique.

Le montant annuel maximum est de 60 000 € HT. Le montant minimum estimé réalisé sur l'année sera de 12 000 € HT.

L'accord-cadre est signé pour la période s'étendant du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024. Il pourra être reconduit pour trois années supplémentaires :

- 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025
- 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026
- 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

La durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quatre ans.

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été remises dans les délais.

La commission spéciale des marchés, réunie le 3 mars 2023, a classé les offres et retenu la société AXIMUM (69800 Saint-Priest).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le marché passé avec la société AXIMUM pour l'accord-cadre à bons de commande des travaux de signalisation horizontale ;

2°) autorise le maire à signer ledit marché et à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;

3°) dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget général.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN